



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
Conseil national des droits de l'Homme



القانون الجنائي و المسطرة الجنائية:  
رهانات إصلاح

**Le Code pénal et le Code de procédure pénale :  
les enjeux d'une réforme**

**The Criminal Code and Criminal Procedure Code:  
Reform Challenges**

En partenariat avec :

In partnership with:

بشراكة مع:



## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

### Argumentaire

1

La Charte de la réforme du système judiciaire, issue du dialogue national sur la réforme du système judiciaire, a établi un diagnostic critique du système de « *protection des droits et libertés par la justice* ». Ce diagnostic a mis en exergue les défaillances de ce système dont la faible prise en compte de la dimension genre, l'absence d'un véritable statut des victimes dans la politique pénale, « la faiblesse de la diffusion de la culture des droits de l'Homme », les limites des « *mécanismes d'investigation pénale* », « *l'absence d'un cadre juridique moderne relatif à la médecine légale et aux banques de données génétiques* » ainsi que « *l'inexistence d'un observatoire national pour l'étude et le suivi du phénomène criminel* ».

Dans le même esprit critique, la Charte a clairement identifié les points faibles du système de notre justice pénale : « *inflation des textes d'incrimination* », recours quasi-systématique à la détention préventive, faiblesse des garanties juridiques en matière de garde à vue, « *non mise en œuvre du principe de l'opportunité de la poursuite* », recours limité aux « *alternatives à l'emprisonnement* », faiblesse des « *garanties du procès équitable* », large marge discrétionnaire laissée au juge pénal vu la large fourchette des peines, faiblesse des mécanismes de suivi de la récidive et de l'exécution des peines<sup>1</sup>.

Ce diagnostic, à la fois précis et critique, est largement partagé par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), qui a participé au processus du dialogue national, et publié plusieurs rapports et mémorandums sur les différents aspects de la politique pénale.

Il convient de rappeler à cet égard les conclusions et les recommandations du CNDH dans ses rapports sur les établissements pénitentiaires<sup>2</sup>, les centres de sauvegarde de l'enfance<sup>3</sup>, les hôpitaux psychiatriques<sup>4</sup>, les étrangers et les droits de l'Homme<sup>5</sup> et sur la question de prévention de la torture<sup>6</sup>.

Le Conseil a contribué également par de nombreuses publications au débat public sur la nécessaire réforme de certains aspects clés du système pénal (lutte contre le terrorisme<sup>7</sup>, lutte contre la violence à l'égard des femmes<sup>8</sup>, peines alternatives<sup>9</sup>) Le Conseil a présenté aussi des propositions substantielles concernant la justice militaire<sup>10</sup>, la procédure pénale<sup>11</sup>, le statut des magistrats<sup>12</sup> et l'organisation du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire<sup>13</sup>.

Par ailleurs, les problèmes structurels du système pénal ont toujours occupé un rang prioritaire dans l'interaction du Conseil avec les différents mécanismes onusiens des droits de l'Homme. A cet effet, le Conseil a adressé des contributions écrites en interaction au Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2013), au Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (2014) et au Comité contre la torture (2011).

1- La Haute instance du dialogue national sur la réforme du système judiciaire : la Charte de la réforme du système judiciaire ; juillet 2013, (p. 37)

2- La crise des prisons, une responsabilité partagée : 100 recommandations pour la protection des droits des détenu-e-s, décembre 2012.

3- Enfants dans les centres de sauvegarde : une enfance en danger, pour une politique de protection intégrée de l'enfant, mai 2013.

4- Santé mentale et droits de l'Homme : l'impérieuse nécessité d'une nouvelle politique, 2013

5- Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle, septembre 2013.

6- Réflexion sur la mise en place au Maroc d'un Mécanisme national de prévention de la torture, septembre 2014.

7- Avis sur le projet de loi 86.14 modifiant et complétant les dispositions du Code pénal et de la procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme, décembre 2014.

8- La lutte contre les violences à l'encontre des femmes, mars 2014.

9- Les peines alternatives, 2014.

10- Mémorandum sur le Code de justice militaire, mars 2013.

11- Propositions du CNDH relatives à l'avant projet de loi du Code de procédure pénale, octobre 2014.

12- Mémorandum principal sur la loi organique fixant le statut des magistrats, 2013 et mémorandum additionnel, mai 2014.

13- Mémorandum principal sur la loi organique relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, janvier 2013, et mémorandum additionnel, mai 2014

## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

### Argumentaire

2

Les perspectives de refonte de la législation pénale (matérielle et procédurale) sont à considérer à la lumière des exigences et des opportunités suivantes :

- La Constitution notamment son préambule, ses articles 20, 22, 23 et son titre VII relatif au pouvoir judiciaire ;
- L'élargissement de la pratique conventionnelle du Maroc (dépôt des instruments d'adhésion au Protocole facultatif de la CAT) ;
- Le large consensus sur les recommandations de la charte nationale de la réforme du système judiciaire notamment celles figurant sous le troisième objectif principal intitulé « *Renforcer la protection judiciaire des droits et libertés* »<sup>14</sup> ;
- Les récents développements internationaux en faveur de systèmes nationaux de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables dont la Déclaration de Salvador sur *Les stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux* (12<sup>ème</sup> Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et de la justice pénale, 2010<sup>15</sup>) et le projet de la déclaration de Doha sur *L'inscription de la prévention du crime et de la justice pénale dans l'agenda des Nations unies pour relever les défis économiques et sociaux, promouvoir l'Etat de droit et la participation du public* (13<sup>ème</sup> Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et de la justice pénale, avril 2015).

C'est dans ce contexte que le gouvernement vient de publier les projets de Code de procédure pénale et de Code pénal et que le Conseil national des droits de l'Homme compte organiser, avec ses partenaires, un colloque international sur les enjeux de la réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale actuellement en cours.

Grâce à l'apport attendu des experts nationaux et internationaux, ce colloque a deux objectifs :

- Identifier les enjeux-clés de la réforme de la législation pénale à travers les deux avant-projets du Code pénale et du Code de procédure pénale ;
- Définir les principaux amendements à proposer aux avant-projets de loi dans la perspective d'une politique pénale basée sur les droits de l'Homme.

Le CNDH propose d'articuler les travaux de ce colloque autour des thématiques suivantes :

### 1. Les enjeux liés à l'harmonisation des avant-projets de loi avec le droit international des droits de l'Homme

Les participant-e-s peuvent analyser les avant-projets de loi à la lumière du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, et notamment à la lumière des recommandations adressées au Maroc par les organes onusiens sur plusieurs aspects de la législation pénale (ex : torture, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, discrimination, disparition forcée, droits des enfants, régime juridique des enfants en conflit avec la loi,...)

Les participant-e-s peuvent également aborder les enjeux liés à l'harmonisation des avant-projets de loi à la lumière du référentiel international et régional en matière de politique pénale (ONU-Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Conseil de l'Europe,...)

14- Les six sous objectifs concernés sont : Adopter une nouvelle politique pénale - Faire évoluer la politique d'incrimination - Adopter une politique efficace de sanction - Renforcer les garanties du procès équitable - Garantir l'efficacité des mécanismes de la Justice pénale - Moderniser les mécanismes de la Justice pénale. Charte de la réforme du système judiciaire ; juillet 2013, (pp. 63-70)

15- A/RES/65/230, 21 décembre 2010.

## 2. La réforme de la législation pénale et les exigences constitutionnelles

Il est proposé aux participant-e-s d'analyser les deux avant-projets de loi à la lumière de la Constitution, des recommandations de l'IER, des recommandations du PANDDH, et de la législation comparée des pays démocratiques avancés.

## 3. Le Code pénal, la procédure pénale et la dimension genre

Les participant-e-s peuvent analyser en particulier le cadre juridique répressif relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que la problématique de la qualification de certaines infractions, qui peut être discriminatoire de part son but ou de part son effet.

## 4. Les stratégies de criminalisation et de dépenalisation

A titre indicatif, les participant-e-s peuvent étudier les aspects suivants :

- Les stratégies de criminalisation et de dépenalisation à la lumière du droit international des droits de l'Homme (les problèmes liés à la définition de certaines infractions, à la définition des éléments constitutifs de certaines infractions, la délictualisation, la dépenalisation, l'exercice des libertés individuelles,...) ;
- Les stratégies adoptées en matière de définition des peines et d'exécution des peines (composition pénale, dispense de peine, le pouvoir discrétionnaire, les modalités d'exécution des peines, ... ) ;
- Le régime de responsabilité pénale à la lumière du droit international des droits de l'Homme ;
- L'évaluation des solutions proposées dans l'avant-projet du Code pénal en matière des peines alternatives ;
- L'abolition de la peine de mort ;
- Le Statut des victimes dans l'avant-projet du Code pénal ;
- Le réagencement de certaines dispositions du Code pénal (ex : le déplacement de certaines infractions figurant dans le chapitre intitulé « Crimes et délits contre l'ordre des familles » vers le chapitre sur les « Crimes et délits contre les personnes »).

## 5. Le Code de procédure pénale et les exigences de la prévention de la torture et de la réduction des risques de détention arbitraire

Il est proposé dans cet axe d'évaluer en particulier les solutions proposées par le législateur en matière de garde à vue et du déroulement des interrogatoires. Les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme peuvent être également abordées. Les participant-e-s sont également invité-e-s à analyser l'ensemble des solutions proposées dans l'avant-projet du Code en matière de protection, de prévention et de lutte contre la torture.

#### 6. Le Code de procédure pénale et les exigences de rationalisation de la détention préventive

Les participant-e-s peuvent analyser les solutions proposées dans l'avant-projet en matière d'alternatives à la détention préventive, les questions de recours et de réparation en cas de détention préventive injustifiée constituent des points auxquels le CNDH accorde une grande importance.

#### 7. La protection des groupes vulnérables dans l'avant projet du Code de procédure pénale et du Code pénal

Les participant-e-s peuvent évaluer les solutions proposées dans l'avant-projet en matière de protection de certains groupes vulnérables (enfants, personnes en situation de handicap, victimes de la traite des personnes, femmes victimes de violence, personnes en situation de maladie mentale, ...)

#### 8. La question de l'équilibre entre la simplification des procédures judiciaires et le renforcement des garanties de la défense

Plusieurs points peuvent être abordés dans le cadre de cet axe, comme par exemple la question de l'équilibre entre les fonctions de poursuite et de jugement, le rôle de l'institution du juge d'instruction et l'évaluation de la procédure alternative aux poursuites.

## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

### Programme

5

## PREMIÈRE JOURNÉE

**8h30-9h : Accueil et inscription des participant-e-s**

**9h-10h15 : Séance d'ouverture**

**Modérateur : M. Mohammed ESSABAR**, Secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)

### Allocutions d'ouverture

M. El Mostafa RAMID, Ministre de la Justice et des Libertés

M. Driss EL YAZAMI, Président, CNDH

Mme. Amina BOUAYACH, Secrétaire générale, Fédération internationale de la ligue des droits de l'Homme (FIDH)

M. Michel TUBIANA, Président, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)

M. Philippe TEXIER, Commissaire, Commission internationale des juristes (CIJ)

M. Haitham CHEBLI, Penal Reform International (PRI)

M. Abdelhaq AYASSI, Président, Amicale Hassania des magistrats

M. Abdellatif CHANTOUF, Président, Club des magistrats

Mme Aicha NACIRI, Présidente, Association marocaine de la femme magistrate

M. Mohammed AKDIM, Président, Association des barreaux du Maroc (ABM)

Mme Atifa TIMJERDINE, Coordinatrice, Printemps de la dignité

**10h15-11h : Première séance plénière : Le Code pénal, les enjeux d'une réforme**

**Modérateur : M. Mustapha LAARAKI**, Membre du CNDH

*La réforme du Code pénal est d'abord un choix de politique criminelle*

M. Abdellah OUNNIR, Membre de la CRDH de Tanger-Tétouan, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Abdelmalek Saadi, Tanger

*Code pénal et signifiant social*

M. Michel TUBIANA, Président, REMDH

*Le principe de légalité dans le projet de réforme du Code pénal*

M. Said BENARBIA, Directeur du Programme Moyen-Orient et Afrique du Nord, CIJ

**11h-11h15 : Pause café**

**11h15-13h30 : Première séance plénière (Suite)**

*La pénalisation et la sanction des infractions fondées sur le genre*

Mme Khadija ROUGANI, Avocate au barreau de Casablanca, Printemps de la dignité

*Les Constantes et le référentiel du Code pénal*

M. Fettouh CHAKIR, Juge au Tribunal de première instance de Rommani, Amicale Hassania des magistrats

**11h45-13h30 : Débat**

**13h30-14h30 : Déjeuner**

## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

### Programme

6

#### 14h30-18h : Ateliers simultanés : Le Code pénal, les enjeux d'une réforme

##### Atelier N° 1 : La législation pénale, les exigences constitutionnelles et les engagements conventionnels du Maroc (Salle 6, Chambre des représentants)

**Modérateur : M. Abdelhaq AYASSI**, Président, Amicale Hassania des magistrats

##### Communications de dix minutes

*Le Code pénal, les exigences constitutionnelles et les engagements conventionnels du Maroc*

M. Omar BENJELLOUN, Avocat au barreau de Rabat, ABM

*Les enjeux d'harmonisation du Code pénal avec le droit international des droits de l'Homme*

M. Mokhtar TRIFI, Président d'honneur de la LTDH, FIDH, Tunis

*Le droit international humanitaire et les dispositions de l'avant-projet de Code pénal*

M. Mokhtar AMARA, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V, Salé

##### Débat

#### 18h-18h30 : Synthèse et recommandations

##### Atelier N° 2 : Le Code pénal, la procédure pénale et la dimension genre (Salle 7, Chambre des représentants)

**Modérateur : Mme Atifa TIMJERDINE**, Coordinatrice, Printemps de la dignité

##### Communications de dix minutes

*Le Code pénal, le Code de procédure pénale et la dimension genre*

M. Ahmed KILECH, Professeur à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Ibn Zohr, Agadir

*Quelle protection contre la violence fondée sur le genre dans le Code pénal ?*

Mme Aicha NACIRI, Présidente, Association marocaine de la femme magistrate

*Les femmes et le droit d'accès à la justice pénale*

Mme Saadia WADDAH, Membre du CNDH, Avocate au barreau de Casablanca

*La prévention et la protection contre la violence à l'égard des femmes, lecture dans l'avant-projet de Code de procédure pénale*

M. Houcine RAJI, Avocat au barreau de Marrakech, Printemps de la dignité

*Les infractions du genre dans l'avant-projet de Code pénal*

M. Benyounes MARZOUKI, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed I<sup>er</sup>, Oujda

##### Débat

#### 18h-18h30 : Synthèse et recommandations

##### Atelier N° 3 : Avant-projet de Code pénal et stratégies de criminalisation et de dépenalisation (1<sup>ère</sup> partie), (Salle 11, Chambre des représentants)

**Modérateur : M. Michel TUBIANA**, Président, REMDH

##### Communications de dix minutes

*Les avant-projets de Code pénal et de Code de procédure pénale : garanties d'application et bonnes pratiques*

M. Ammar HNIFATE, Procureur général d'Amman, Penal Reform International, Jordanie



## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

### Programme

#### *Le système de pénalisation dans l'avant-projet du Code pénal, nouveautés et limites*

M. Nouredine AMRANI, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Moulay Ismaïl, Meknès

#### *Les stratégies de criminalisation dans l'avant-projet de Code pénal*

M. Mohammed SASSI, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Rabat-Agdal, Université Mohammed V

#### *Criminalisation et dépenalisation de quelques infractions dans l'avant-projet de Code pénal : gérer les divergences*

M. Mohamed CHMIAA, Professeur à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Moulay Ismaïl, Meknès

#### *La peine de mort dans l'avant-projet de Code pénal*

M. Mohamed AHDAF, Avocat au barreau de Rabat

#### *La question des libertés individuelles dans l'avant-projet de Code pénal*

M. Abdelaziz ELATIKI, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Sidi Mohammed ben Abdellah, Fès

#### *Les peines alternatives dans la politique pénale marocaine*

M. Mohamed JAOUHAR, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Hassan II, Ain Chock, Casablanca,

#### *L'humanisation de la législation pénale à travers les peines alternatives*

M. Hicham IDRISSE, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Rabat-Agdal, Université Mohammed V, Coordinateur pédagogique du Master droits de l'Homme

### Débat

### 18h-18h30 : Synthèse et recommandations



## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

Programme

8

### DEUXIÈME JOURNÉE

#### 9h-13h : Deuxième séance plénière : La procédure pénale, les enjeux d'une réforme

**Modérateur : M. Philippe TEXIER**, Commissaire, CIJ

*Les garanties fondamentales du procès équitable : approche du Comité contre la torture*

Mme Saadia BELMIR, Membre du CNDH, Vice-présidente du Comité contre la torture des Nations unies

*L'avant-projet de Code de procédure pénale et l'enjeu de la rationalisation de la détention préventive*

Mme Jamila SAYOURI, Membre du CNDH, Avocate au barreau de Rabat, Présidente de l'Association ADALA

*Les règles exceptionnelles de compétence : une voie vers l'impunité*

M. Allal BASRAOUI, Président de la CRDH de Khouribga-Beni Mellal, Avocat au barreau de Khouribga

*L'avant-projet de Code de procédure pénale, évaluation préliminaire de quelques solutions*

M. Farid SMOUNI, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Hassan II, Mohammedia

*L'avant-projet de Code de procédure pénale et les garanties de prévention de la torture*

M. Assane Dioma NDIYAE, Président de la Ligue sénégalaise des droits humains (LSDH) et membre permanent du Comité disciplinaire de la Cour pénale internationale, FIDH

#### 10h15-10h30 : Pause-Café

*Lecture critique de l'avant-projet de Code de procédure pénale*

M. Mohamed CHMAOU, Avocat au barreau de Rabat, ABM

*La justice des mineurs : des nouvelles approches*

M. Nouredine OUAHLI, Procureur du Roi, Tribunal de première instance de Kénitra, Club des magistrats

*Les pouvoirs du parquet dans l'avant-projet de Code de procédure pénale et l'équité des procédures pénales*

M. Driss CHATER, Ancien bâtonnier de Fès, ancien Président de l'Union internationale des avocats

*Observations sur le système procédural pénal à la lumière de la présomption d'innocence*

M. Mohammed AHDAF, Professeur à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Moulay Ismail, Meknès

*La réforme de la législation pénale à la lumière des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER)*

M. Mustapha RAISSOUNI, Avocat, Ancien Bâtonnier, Ancien membre de l'IER

#### 11h45-13h : Débat

#### 13h-14h : Déjeuner

#### 14h-18h30 : Ateliers simultanés : Le Code de procédure pénale, les enjeux d'une réforme

##### **Atelier N° 1 : Le Code de procédure pénale et les exigences de prévention de la torture (Salle 6, Chambre des représentants)**

**Modérateur : M. Mohamed AKDIM**, Bâtonnier, Président, Association des barreaux du Maroc

##### **Communications de dix minutes**

*L'avant-projet de Code de procédure pénale et les enjeux de prévention de la torture*

M. Hamid BENSALAH, Avocat au Barreau de Rabat (ABM)

*L'avant-projet de Code de procédure pénale et les enjeux de réduction des risques de détention arbitraire*

Mme Aziza DRIF, Avocate au barreau de Rabat, ABM

## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

### Programme

9

#### Débat

#### 18h-18h30 : Synthèse et recommandations

#### **Atelier N° 2 : Le Code de procédure pénale et les exigences de rationalisation de la détention préventive (Salle 7, Chambre des représentants)**

**Modérateur : Mme Aicha NACIRI**, Présidente de l'Association marocaine de la femme magistrate

#### Communication de dix minutes

*La détention préventive et les droits de l'Homme au Maroc*

**Mme Saadia MAJIDI**, Professeure à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Cadi Ayyad, Groupe de recherche sur les études pénales et la gouvernance sécuritaire, Marrakech

*L'avant-projet de Code de procédure pénale et les exigences de rationalisation de la détention préventive*

**M. Abdelkebir TABIH**, Avocat du barreau de Casablanca, ABM

#### Débat

#### 18h-18h30 : Synthèse et recommandations

#### **Atelier N° 3 : La protection des groupes vulnérables dans l'avant-projet de Code de procédure pénale (Salle 8, Chambre des représentants)**

**Modérateur : M. Assane Dioma NDIYAE**, Président de la Ligue sénégalaise des droits humains (LSDH) et membre permanent du Comité disciplinaire de la Cour pénale internationale, FIDH

#### Communications de dix minutes

*La protection des victimes à la lumière de l'avant projet de Code de procédure pénale*

**M. Abdelhakim HAKMAOUI**, Substitut du procureur du Roi, Tribunal de première instance, Club des magistrats, Rabat

*L'expérience des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence : bilan et perspectives*

**M. Anass SAADOUN**, Substitut du procureur du Roi, Tribunal de première instance, Club des magistrats, Souk Larbaa du Rharb

*La protection des victimes de la traite des êtres humains*

**Mme Loubna OUZZANI CHAHDI**, Professeure à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat-Souissi, Université Mohammed V, Rabat

#### Débat

#### 18h-18h30 : Synthèse et recommandations

#### **Atelier N° 4 : La question de l'équilibre entre la simplification des procédures judiciaires et le renforcement des garanties de la défense (Salle 9, Chambre des représentants)**

**Modérateur : M. Ammar HNIFATE**, Penal Reform International

#### Communications de dix minutes

*La problématique de la séparation de l'autorité de poursuite et de l'autorité d'instruction, lecture dans l'avant-projet de Code de procédure pénale*

**M. Larbi BOUBEKRI**, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Rédacteur-en-chef de la Revue marocaine de droit pénal et des sciences criminelles, Fès

## Le Code pénal et le Code de procédure pénale : les enjeux d'une réforme

### Programme

10

*Les garanties du procès équitable dans l'avant-projet de Code de procédure pénale : les voies de correction et les pistes de mise en œuvre*

**M. Mohammed BOUZLAF**, Professeur à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Sidi Mohammed Benabdellah, Fès

*La philosophie du pouvoir discrétionnaire du juge et le principe d'opportunité de poursuite*

**M. Mohammed MOUSSAOUI**, Substitut du procureur général du Roi, Cour d'appel de Tétouan, Club des magistrats

*Le rôle de la médecine légale dans la preuve pénale à la lumière de l'avant projet de Code de procédure pénale*

**Mme Nazik BEKKAL**, Substitut du procureur du Roi, Tribunal première instance, Sidi Kacem, Club des magistrats

### Débat

#### 18h00-18h30 : Synthèse et recommandations

#### **Atelier N° 5 : Les stratégies de criminalisation et de dépenalisation (2ème partie) (Salle 11, Chambre des représentants)**

**Modérateur : M. Abdellatif CHANTOUF**, Président du Club des magistrats

#### Communications de dix minutes

*Lecture critique de certaines dispositions de l'avant-projet de Code pénal*

**M. Bilal MOUINI**, Professeur à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Université Ibn Zohr, Agadir

*Les droits de l'Homme et le réagencement de l'avant-projet de Code pénal*

**M. Mohamed MOUMEN**, Professeur à la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Agdal, Université Mohammed V, Rabat

*La responsabilité pénale de la personne morale dans l'avant-projet de Code pénal*

**M. Omar ELKAFI**, Juge d'instruction, Tribunal de première instance, Casablanca, Amicale Hassania des Magistrats

*Les peines alternatives et la protection de l'environnement*

**Mme Bouchra NADIR**, Professeure à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, chef de département du droit privé, Université Mohammed V, Rabat-Souissi

*La politique pénale et la lutte contre la corruption à la lumière de l'avant projet de Code pénal*

**M. Ali RAME**, Directeur des affaires juridiques, ICPC

*L'avant-projet de Code pénal et la lutte contre la corruption*

**M. Abdellah GOURJI**, Conseiller à la Cour d'appel de Rabat, Club des magistrats

*La protection pénale du consommateur*

**M. Mounir MEHDI**, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V, Rabat-Souissi

*Le statut de la victime dans l'avant projet de Code pénal*

**M. Mohamed HAINI**, Substitut du procureur général, Cour d'Appel de Kénitra

*Pour la consécration d'un droit d'agir inaliénable au profit de la victime*

**M. Mohamed MELIANI**, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed I<sup>er</sup>, Oujda

### Débat

#### 18h-18h30 : Synthèse et recommandations